Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20/03/2026

Date de mise en ligne :
23/03/2026
(Publicité en la voie électronique)

Date de convocation :
16/03/2026

Nombre de Conseillers :
- **En exercice : 11**
- **Présents : 10**
- **Votants : 11**

PRESENTS : M. Olivier TRIMBUR, M. Gilbert PAULY, Mme Marie-Christine REY, M. Sylvain STIHLE, Mme Annie REVOL, M. Laurent SEVESTRE, Mme Valérie HEUZARD, M. Gilles POSSOZ, Mme Isabelle SUSINI, Mme Gaétane BOGGIO.

EXCUSES : M. Olivier WEILAND, pouvoir à Gilbert PAULY.

ABSENTS : //

Secrétaire de séance : Gilbert PAULY.
Assiste et rédige : le secrétaire général Gilles de MARCILLAC.

❶ **Désignation du secrétaire de séance** :

M. Gilbert PAULY est désignée secrétaire de séance.

❷ **Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 février 2026** :

Le compte-rendu du conseil du 12 février 2026 est approuvé à 7 voix pour. Trois conseillers ne prennent pas part au vote

❸ **Décisions prises par délégation du conseil municipal** :

- *Néant.*

❹ **Délibérations à l'ordre du jour** :

ELECTION DU MAIRE

Madame REVOL Annie, la plus âgée des membres présents du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée.
Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, les a déclarés installés dans leurs fonctions à la lecture du PV d'élection et a dénombré 10 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé étant déclaré élu.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Puis, chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis à la présidente son bulletin de vote écrit sur papier blanc, fermé.

Les assesseurs désignés par le conseil municipal sont Mmes SUSINI Isabelle et BOGGIO Gaétane

Monsieur Olivier TRIMBUR, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, soit 11 voix, a été élu Maire, au premier tour de scrutin et peut désormais présider la séance.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Avant de procéder à l'élection du ou des adjoint(s), le maire, M. Olivier TRIMBUR, nouvellement élu, demande aux membres du conseil municipal d'en déterminer le nombre.

Il rappelle qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer d'un adjoint au minimum, et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum.

Il rappelle également qu'en application des délibérations antérieures, la commune de BLUFFY disposait, à ce jour, de trois adjoints.

Ainsi, Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

➢ **Fixe** à **3** le nombre des adjoints au maire de la commune de Bluffy pour ce mandat à compter de 2026.

➢ **Charge** Monsieur le maire de procéder immédiatement à l'élection de ces adjoints.

ELECTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

Le maire rappelle que depuis la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal.

Il est rappelé que chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée seront élus.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de quinze minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire, soit 3 noms.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné, Mmes SUSINI Isabelle et BOGGIO Gaétane.

Après dépouillement, la liste suivante a été élue :

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gilbert PAULY	11	Onze
Marie-Christine REY	11	Onze
Sylvain STIHLE	11	Onze

➢ **Ces derniers ont été proclamés adjoints et immédiatement installés. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.**

❺ Questions diverses :

Installation du conseil : Monsieur le maire remercie chaleureusement les conseillers municipaux durant ces six années de mandat pour leur engagement. Il remercie également les nouveaux membres du conseil.
Il présente les différentes commissions dans lesquelles les conseillers devront se positionner pour ce nouveau mandat.

Une présentation est également faite des différentes instances intercommunales.

Enfin, les jours et heures des conseils municipaux sont entérinés, en fonction des disponibilités de chacun. Ainsi, sauf exception, les conseils municipaux se tiendront les deuxièmes jeudis de chaque mois sauf mois d'août, à 18h45.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil est levée à 20h20.

Le Maire,
Olivier TRIMBUR

Le secrétaire de séance,
Gilbert PAULY